



Appel à projets FFRE

2023

La Fondation Française pour la Recherche sur l'Epilepsie lance ses appels à projets de recherche 2023.

- **Crédit de recherche : « Comprendre ou soigner les épilepsies »**
: 60 000 €
- **« Bourse Valérie Chamillard » : 50 000 €**

- La FFRE attribuera en 2023, un ou deux crédit(s) de recherche pour financer ou co-financer un projet de recherche visant à mieux comprendre l'épilepsie ou en améliorer la prévention, le diagnostic, la prise en charge ou encore le développement d'approches thérapeutiques innovantes pour mieux soigner l'épilepsie. Ce financement d'un montant maximum de 60 000 euros par projet pourra couvrir des frais de personnel, de fonctionnement ou d'équipement.

Appel à projets : comprendre ou soigner l'épilepsie

60 000 €

Les dossiers de candidature, rédigés en anglais (sauf le résumé grand public), assemblés en un seul document au format PDF d'une taille inférieure à 4 Mo, devront comporter :

- Une page de garde*
- Un résumé scientifique du projet (250 mots maximum)
- 5 mots clés
- Un résumé grand public** du projet (en français) expliquant l'apport du projet sur le quotidien des patients et leurs aidants
- Le projet de recherche (10 pages maximum, en Arial 11)
- Le calendrier d'exécution du projet
- Le CV du porteur du projet et la composition de(s) l'équipe(s) (2 pages maximum, en Arial 11)
- Une annexe financière indiquant ou non un co-financement et précisant la répartition des frais
- Une lettre d'engagement de l'organisme gestionnaire ainsi qu'un contact administratif, la convention de versement devant être signée dans les 6 mois après l'annonce des lauréats.
- Une liste et contacts de 4 experts dans votre domaine, travaillant à l'étranger et avec qui vous n'avez pas publié depuis au moins 5 ans.

Tout dossier incomplet ou soumis dans un autre format sera rejeté.

Les lauréats de l'appel à projets 2022 ne peuvent pas candidater cette année et les lauréats des précédents appels à projets de la FFRE doivent avoir remis leur rapport scientifique et financier s'ils souhaitent postuler cette année.

En plus des membres du Conseil Scientifique de la FFRE, le jury fera appel à plusieurs experts extérieurs, et la décision sera transmise aux porteurs de projets à l'automne 2023.

Date limite de réception des dossiers : 1er mai 2023 au soir.

Par email : aoffre@fondation-epilepsie.fr

ATTENTION ! Chaque porteur de projet ne peut candidater qu'à un seul appel à projets de la FFRE.

L'accusé de réception de votre candidature vous sera transmis par email.

Si ce n'est pas le cas recontactez-nous.

* La page de garde devra

mentionner l'intitulé de l'appel à projets objet de cette candidature, le nom du porteur du projet, le nom et les coordonnées de l'unité de rattachement, l'adresse e-mail et le téléphone de contact, l'intitulé du projet en anglais et en français et le montant demandé.

** Le résumé grand public du projet, d'une quinzaine de lignes, doit être rédigé en français de façon à répondre aux questions suivantes : En quoi consiste le projet pour lequel vous avez obtenu le financement de la FFRE ? Quels sont les impacts concrets du projet pour la vie quotidienne des patients et/ou la prise en charge de l'épilepsie et dans quel délai ?

La FFRE attribuera en 2023 une bourse, financée par la Fondation Valérie Chamailard, abritée par la Fondation de France. Cette bourse de 50 000 euros sera attribuée à un jeune chercheur non statutaire (ex. fin de thèse, retour post-doc...) pour un projet portant sur l'épilepsie de l'enfant et/ou de l'adolescent. Le financement pourra couvrir le salaire du lauréat ainsi que des frais de fonctionnement.

Cette bourse n'est pas cumulable avec une bourse de la LFCE, de la FRM ou d'un autre financeur.

Les dossiers de candidature, rédigés en anglais, (sauf le résumé grand public) assemblés en un seul document au format PDF d'une taille inférieure à 4 Mo, devront comporter :

- Une page de garde*
- Un résumé scientifique du projet (250 mots maximum)
- 5 mots clefs
- Un résumé grand public** du projet (en français) expliquant l'apport du projet sur le quotidien des patients et leurs aidants
- Le projet de recherche (10 pages maximum, en Arial 11)
- Le calendrier d'exécution du projet
- Le CV du porteur du projet, la composition de(s) l'équipe d'accueil et le cas échéant le rôle de chacun de leurs membres dans la réalisation du projet (2 pages maximum, en Arial 11)
- Une annexe financière
- Une lettre d'engagement de l'organisme gestionnaire ainsi qu'un contact administratif, la convention de versement devant être signée dans les 6 mois après l'annonce des lauréats.
- Une liste et contacts de 4 experts dans votre domaine, travaillant à l'étranger et avec qui vous n'avez pas publié depuis au moins 5 ans.

Tout dossier incomplet ou soumis dans un autre format sera rejeté.

En plus des membres du Conseil Scientifique de la FFRE, le jury fera appel à plusieurs experts extérieurs, et la décision sera transmise aux porteurs de projets à l'automne 2023.

Date limite de réception des dossiers : 1er mai 2023 au soir.

Par email : aoffre@fondation-epilepsie.fr

ATTENTION ! Chaque porteur de projet ne peut candidater qu'à un seul appel à projets de la FFRE.

**L'accusé de réception de votre candidature vous sera transmis par email.
Si ce n'est pas le cas recontactez-nous.**

Appel à projets :

**« Bourse Valérie
Chamailard »**

50 000 €

* La page de garde devra mentionner l'intitulé de l'appel à projets objet de cette candidature, le nom du porteur du projet, le nom et les coordonnées de l'unité de rattachement, l'adresse e-mail et le téléphone de contact, l'intitulé du projet en anglais et en français et le montant demandé.

** Le résumé grand public du projet, d'une quinzaine de lignes, doit être rédigé en français de façon à répondre aux questions suivantes : En quoi consiste le projet pour lequel vous avez obtenu le financement de la FFRE ? Quels sont les impacts concrets du projet pour la vie quotidienne des patients et/ou la prise en charge de l'épilepsie et dans quel délai ?



Appel à projets FFRE Epilepsie et Société

2023

La Fondation Française pour la Recherche sur l'Epilepsie lance de nouveaux appels à projets de recherche pour la fin de l'année 2023 portant sur le thème « Epilepsie et Société ». Ces appels à projets viennent compléter les projets financés en début d'année

- **Montant total 120 000 €**

- La FFRE attribuera en cette fin d'année 2023, un montant global de 120 000 €, pour financer ou co-financer un ou deux projets de recherche visant à
 - mieux évaluer et prendre en charge les conséquences de l'épilepsie sur la vie quotidienne, la scolarité, l'insertion professionnelle
 - et/ou analyser les facteurs socio-démographiques (hygiène de vie, activités, environnement...) qui favoriseraient l'émergence de l'épilepsie.
- Ce financement d'un montant maximum de 60 000 euros par projet pourra couvrir des frais de personnel, de fonctionnement ou d'équipement.

Appel à projets : Épilepsie et société

Les dossiers de candidature, rédigés en anglais (sauf le résumé grand public), assemblés en un seul document au format PDF d'une taille inférieure à 4 Mo, devront comporter :

- Une page de garde*
- Un résumé scientifique du projet (250 mots maximum)
- 5 mots clés
- Un résumé grand public** du projet (en français) expliquant l'apport du projet sur le quotidien des patients et leurs aidants
- Le projet de recherche (10 pages maximum, en Arial 11)
- Le calendrier d'exécution du projet
- Le CV du porteur du projet et la composition de(s) l'équipe(s) (2 pages maximum, en Arial 11)
- Une annexe financière indiquant ou non un co-financement et précisant la répartition des frais
- Une lettre d'engagement de l'organisme gestionnaire ainsi qu'un contact administratif, la convention de versement devant être signée dans les 6 mois après l'annonce des lauréats.
- Une liste et contacts de 4 experts dans votre domaine, travaillant à l'étranger et avec qui vous n'avez ni publié ni collaboré depuis au moins 5 ans.

Tout dossier incomplet ou soumis dans un autre format sera rejeté.

Les lauréats de l'appel à projets 2022 et début 2023 ne peuvent pas candidater.

Les lauréats des précédents appels à projets de la FFRE qui n'auraient pas remis leur rapport scientifique et financier ne peuvent pas candidater.

En plus des membres du Conseil Scientifique de la FFRE, le jury fera appel à plusieurs experts extérieurs, et la décision sera transmise aux porteurs de projets début 2024..

Date limite de réception des dossiers : 15 novembre 2023 au soir.

Par email : aoffre@fondation-epilepsie.fr

ATTENTION ! Chaque porteur de projet ne peut candidater qu'à un seul appel à projets de la FFRE.

L'accusé de réception de votre candidature vous sera transmis par email.

Si ce n'est pas le cas recontactez-nous.

* La page de garde devra mentionner l'intitulé de l'appel à projets objet de cette candidature, le nom du porteur du projet, le nom et les coordonnées de l'unité de rattachement, l'adresse e-mail et le téléphone de contact, l'intitulé du projet en anglais et en français et le montant demandé.

** Le résumé grand public du projet, d'une quinzaine de lignes, doit être rédigé en français de façon à répondre aux questions suivantes : En quoi consiste le projet pour lequel vous avez obtenu le financement de la FFRE ? Quels sont les impacts concrets du projet pour la vie quotidienne des patients et/ou la prise en charge de l'épilepsie et dans quel délai ?